

DPAA./LR. BE./21/07/83
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

03/1215 du 30/12/1983

DECRET N° /MEN-DS.S-DPA-SI-127
portant inscription au tableau d'avancement de la Dame ELAIDE née IKOBO Germaine Inspectrice de l'Enseignement Prescolaire des cadres de 1^{re} catégorie A, hiérarchisée I des Services Sociaux (Enseignement de 1^{re} degré) Populaire du Congo au titre de l'année 1983.-

/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1973 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1973 ;
(/u la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté 2087/FI du 21.11.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/130/RF du 1.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/197/RF du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 62/198/RF-IC du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 64/165/RF du 21.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret 65/170/RF du 25.3.1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret 7.1.70 du 31.12.1970 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/RF du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 79/25 du 1.1.1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/630 du 27.12.1980 portant blocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26.1.1981 au décret 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le procès-verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville le 4 Juin 1983 ;

E C R E T :

..../...

ARTICLE 1er : Madame EBENDE née IKOSO Germaine, Inspectrice de l'Enseignement Pré-scolaire de 2^e Echelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville est inscrite au tableau d'avancement pour le 3^{ème} Echelon/à deux (2) ans au titre de l'année 1983.

le bon grade

ARTICLE 2 : Le présent décret a été enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 30 Décembre 1983

PAR LE PREMIER MINISTRE; CHEF
DU GOUVERNEMENT,

LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE,

Antoine NDINGA OB.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
LA PREVOYANCE SOCIALE,

Colonel Louis SYLVAIN GOM.-

LE MINISTRE DES FINANCES,

Bernard COMBO MATSIOM.-

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

MEN.....	2
DGAS.....	2
DPAA.....	2
DFP.....	2
DGB.....	2
DCF.....	2
B.C.....	2
B/Solde.....	2
Trésor.....	1
JORPC.....	2
Intéressée.....	1
Dossiers.....	2
Archives.....	2